

Le mot du Président



Nouvellement élu Président, entouré d'administrateurs remarquablement impliqués, c'est un honneur et une fierté de pouvoir représenter notre belle association. Ce Flash INFOS passe en revue les rencontres de juin qui abordaient le thème du vieillissement. Oser en parler, c'est bien, s'y préparer c'est mieux. Pour ce sujet, comme pour toutes nos préoccupations, l'échange et l'entraide sont des valeurs fondamentales. C'est notamment pour cela que nous espérons vous voir toujours plus nombreux aux différents rendez-vous que nous vous proposons tout au long de l'année.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Mathieu Omarini

FLASH INFOS UNAPEI

Retour sur le congrès 2025 de l'Unapei



Du mercredi 18 au 20 juin 2025, Caen a accueilli le congrès national de l'Unapei, réunissant 2 000 participants venus de toute la France.

Cette édition avait pour thème central l'âge et le vieillissement des personnes en situation de handicap, un enjeu majeur. Pour la première fois, des travailleurs d'ESAT y ont présenté leur travail sur différents stands.

La Normandie a également été mise à l'honneur à travers une exposition réalisée par les personnes accompagnées des associations de la région.

FLASH INFOS ASSOCIATION

Retour sur l'assemblée générale du 13 juin 2025

Une journée riche en échanges et en temps forts pour notre assemblée générale.

L'après midi a débuté par une conférence de Maître Jean Bellanger, notaire accompagné de M Jean-Luc Boisgallais, président de l'Atpm 14 sur le thème délicat mais essentiel « Handicap et succession », qui a suscité de nombreux échanges.

L'assemblée générale a permis de faire le point sur les actions 2024, de présenter les projets en cours et à venir et également d'accueillir Monsieur Matthieu BOULAY, nouveau membre du conseil d'administration.

Grâce à l'opération Brioches, quatre établissements ont été soutenus cette année, témoignant de l'engagement fort de nos donateurs et bénévoles.

La journée s'est clôturée par un buffet préparé par les jeunes du DAME, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

“ Handicap et succession, on en parle...”



Pour plus d'information, consultez notre site internet www.apaeipapf.fr



FLASH INFOS ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Handicap et avancée en âge : une fonction ressource expérimentale au bénéfice de l'autonomie

Le 8 avril dernier, nous avons eu le plaisir de signer une convention avec la commission des financeurs de la prévention et de la perte d'autonomie soutenant financièrement, avec le concours de la CNSA, notre projet de fonction ressources à destination des personnes en situation de handicap de 55 ans et plus.

L'objectif de l'action est de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes, prévenir la perte d'autonomie, soutenir les services dédiés au vieillissement par une meilleure compréhension du handicap et œuvrer pour la réorientation si nécessaire.

Cette fonction ressource, expérimentale pour un an, fera l'objet d'une évaluation qui nous l'espérons, permettra de l'installer de manière plus durable !



**Pour bien vieillir
dans le Calvados**
COMMISSION DES FINANCEURS



Pour toute information complémentaire,
contactez le SAVS :

☎ 02 31 86 31 14

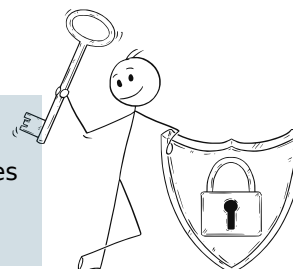
✉ savs.caen@apaeipapf.fr

**Dossier médical partagé**

Toute personne détient un dossier médical partagé (DMP).
C'est un carnet de santé numérique, qui centralise toutes les informations médicales et qui est utile pour la coordination entre les différents professionnels de santé.
Les informations vous appartiennent et sont confidentielles.

Avec la mise en route du dossier de l'utilisateur informatisé, l'échange des données de santé des personnes accueillies au sein de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise est facilité et sécurisé.

Les établissements et services peuvent désormais envoyer des documents vers le dossier médical partagé grâce à une messagerie sécurisée de santé.



**Funded by the
European Union**
NextGenerationEU

**Personne de confiance**

La personne de confiance est là pour vous aider dans vos démarches administratives, médicales, en lien avec votre accompagnement.
Elle peut vous aider dans la compréhension de vos droits. Cette personne n'est pas obligatoire.
Vous avez le choix de la désigner ou de refuser d'avoir une personne de confiance.

La personne de confiance peut être un proche, un ami, ou un membre de la famille.
Elle ne peut pas être un professionnel de l'établissement ou du service où vous êtes accueilli.

Une fois par an, ce choix est interrogé pour permettre de revoir ou non cette désignation.

Pour toute information, rapprochez vous de votre établissement ou service.

